

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

sur les communes de Beaulieu, Beauvoir-en-Royans, Bessins, Chantesse, Chasselay, Chatte, Chevière, Cognin-les-Gorges, Cras, Izeron, L'Albenc, La Rivière, Malleval-en-Vercors, Montagne, Montaud, Morette, Murinais, Notre-Dame de l'Osier, Poliénas, Quincieu, Rovon, Saint-Antoine-l'Abbaye (fusion de St Antoine L'Abbaye et de Dionay), Saint-Appolinard, Saint-Bonnet-de-Chavagne, Saint-Gervais, Saint-Hilaire-du-Rosier, Saint-Lattier, Saint-Marcellin, Saint-Pierre-de-Chérennes, Saint-Quentin-sur-Isère, Saint-Romans, Saint-Sauveur, Saint-Vérand, Serre-Nerpol, Têche, Varacieux, Vatilieu et Vinay

Une enquête publique est ouverte à compter du 03 juillet 2017 au 17 juillet 2017 inclus, soit pendant 15 jours, sur le territoire des communes sus-citées relative à la demande de déclaration d'intérêt général du plan d'entretien des boisements de berge et plan d'actions contre la dispersion des plantes invasives en bord de rivière présentée par les responsables du projet auprès desquels des informations peuvent être demandées :

- La Communauté de communes « Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté »,
sise Maison de l'Économie - 7 rue du Colombier - BP 63 - 38162 Saint-Marcellin cedex
- Le Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple (SIVOM) de l'agglomération de Saint-Marcellin,
sis Chemin du Château - Sous Cumane - 38160 Saint-Sauveur

Au terme de cette enquête, peut être adopté :

- un arrêté préfectoral portant déclaration d'intérêt général au titre du code de l'environnement et décision au titre des articles R.214-32 et suivants du même code.

L'autorité compétente pour prendre cette décision est le Préfet de l'Isère.

M. Claude SCHWARTZMANN, urbaniste, ingénieur architecte, en retraite, a été désigné Commissaire-Enquêteur sur la liste d'aptitude par le Tribunal Administratif de Grenoble pour conduire cette enquête.

Il sera présent, en mairie pour y recevoir les observations des intéressés sur le registre d'enquête, les jours et heures suivants :

Saint-Quentin-sur-Isère, le 03 juillet 2017 de 8h30 à 10h30

Vinay, le 05 juillet 2017, de 10h00 à 12h00

Saint-Romans, le 08 juillet 2017 de 9h00 à 11h00

Saint-Gervais, le 11 juillet 2017 de 17h00 à 19h00

Saint-Marcellin, le 17 juillet 2017 de 14h30 à 16h30

Pendant toute la durée de l'enquête publique et afin que chacun puisse en prendre connaissance, le dossier d'enquête sera consultable en mairies de Chatte, L'Albenc, Saint-Antoine-L'Abbaye, Saint-Gervais, Saint-Marcellin, Saint-Quentin-sur-Isère, Saint-Romans, Saint-Vérand, et Vinay, aux jours et heures d'ouverture au public.

Le dossier d'enquête est composé de :

- le registre d'enquête où chacun peut consigner ses observations.
- l'ensemble des pièces du dossier de l'enquête en version papier et en version numérique sur un poste informatique dédié, avec un accès internet, à la mairie de St Marcellin, siège de l'enquête.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier pourra également être consulté sur le site internet suivant : www.saintmarcellin-vercors-isere.fr .

Les observations du public peuvent également être adressées par correspondance au commissaire enquêteur à la mairie de Saint-Marcellin, siège de l'enquête.

Le public pourra également communiquer ses observations par voie électronique à l'adresse suivante : enquete-entretienrivers@saint-marcellin.fr .

Les observations et propositions du public seront accessibles sur le site internet des services de l'État en Isère : www.isere.gouv.fr/Publications/Consultations-enquetes-publiques/Avis-d-enquetes-publiques

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du Préfet de l'Isère – Direction Départementale des Territoires – Service Environnement – 17 Bd Joseph Vallier – BP 45 – 38 040 Grenoble Cedex 9.

Toute personne intéressée pourra, après l'enquête publique, prendre connaissance du rapport, et des conclusions motivées de la commission d'enquête qui seront tenus à la disposition du public, pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête, en Préfecture de l'Isère – D.D.T – Service Environnement, en mairies de Chatte, L'Albenc, St-Antoine-L'Abbaye, St-Gervais, St-Marcellin, St-Quentin-sur-Isère, St-Romans, St-Vérand et Vinay et pendant un an sur le site des services de l'État en Isère www.isere.gouv.fr, à compter de leur publication.